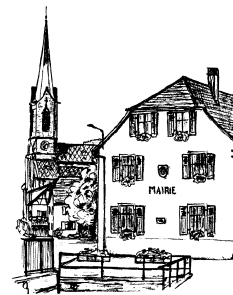


Roderen-infos

Bulletin d'Information de la commune de Roderen

Complément au N° 91 - 1^{er} mai 2015



Vente de bois communal

**VENTE PUBLIQUE DE BOIS
PAR LA COMMUNE DE RODEREN
LE VENDREDI 22 MAI 2015 A 17H00**

Une vente publique de bois aura lieu le vendredi 22 mai 2015 à 17 heures à la mairie de Roderen, selon le principe d'enchères montantes à partir d'un prix plancher.

Seront mis en vente :

LOTS DE FONDS DE COUPES

- 18 lots de fonds de coupes des parcelles 5 (FEYLWALD) et 13 (ROTHENBRUNNEN) sont proposés à la vente (voir plan de situation des lots joint).

Compléments d'informations fournis par l'O.N.F (M. TSCHAEGLE) :

Parcelle 5 : les lots 1 à 5 sont séparés par des traits verticaux rouges et des rappels de N° de lots sur les côtés (la partie supérieure du lot 5 est délimitée par des traits horizontaux rouges) et les lots de 6 à 9 sont séparés par des traits verticaux verts.

Parcelle 13 : les lots 1 à 7 avec les N° marqués en rouge ou orange directement sur les culées des bois et les lots 8 et 9 sont séparés par des traits verticaux oranges.

Clauses particulières :

- Cas des bois abattus par les bûcherons et des houppiers empiétant sur une limite de lot : l'appartenance à un lot ou à un autre est définie par la position du pied de l'arbre abattu.

- parcelle 13 : les bois griffés ou martelés sont à exploiter (même ceux sans rappel de peinture), sauf s'ils ont un diamètre supérieur à 25 cms à hauteur d'homme et sauf s'il sont marqués « NON » à la peinture.

- Les rémanents sont à découper en troncs inférieures à 2 mètres et à éparpiller ou à mettre en tas.

Pas de rémanents dans les limites de parcelles ou itinéraires de randonnées.

- Le débardage ne doit pas s'effectuer sur terrain détrempe ou lors de fort dégel.

- Les lots peuvent être évacués et réceptionnés au domicile des cessionnaires.

- Les rondins d'un diamètre inférieur ou égal à 7 cm ne sont pas comptabilisés et sont à empiler à part.

Délai impératif d'exploitation : 29 février 2016.

LOTS de B.I.L

- 7 lots de B.I.L (parcelle 5), à savoir 5 lots de chêne et 2 lots de hêtre sont proposés à la vente.

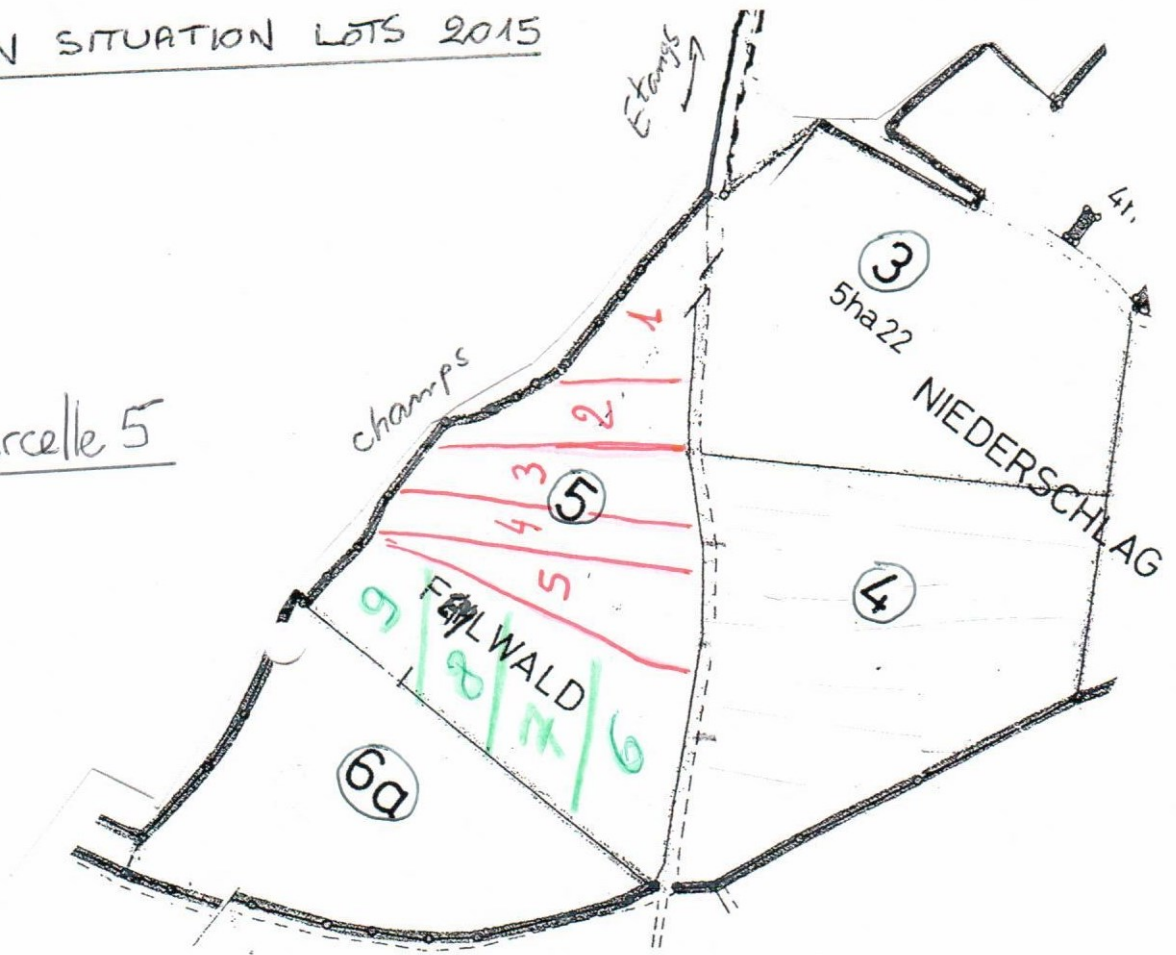
Le catalogue des lots de B.I.L établi par l'ONF est à consulter à la mairie (secrétariat).

Les personnes intéressées par l'acquisition d'un lot de B.I.L devront préalablement s'inscrire sur une liste au secrétariat de mairie.

Les lots de B.I.L seront attribués dans l'ordre chronologique d'inscription.

PLAN SITUATION LOTS 2015

Parcelle 5



Parcelle 13

